



PRÉFET DE LA CORREZE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin*

Limoges, le 21 juillet 2011

*Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports*

RAPPORT D'INSPECTION

*Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol*

Mines

AREVA
Digue de Saint Privat (19)

Objet : Inspection de la digue de Saint-Privas (19) suite à la découverte d'un bloc radioactif
Réf : Article de presse du journal « Le Populaire » du 19 juillet 2011

Suite à l'article de presse référencé ci-dessus et aux échanges avec M. Quevenne, président de l'association de défense de l'environnement pour la Xainterie (ADEX), mes services en charge du suivi de l'après-mines ont procédé à une inspection de la zone à proximité de la digue de Saint Privat (19) le 20 juillet 2011 en présence des représentants de la commune.

La société AREVA nous a informé (courriel du 20 juillet 2011) que des mesures provisoires avaient été mises en œuvre sur place dans l'attente de solutions pérennes.

Les contrôles effectués par mes services dans ce secteur ont confirmé la présence d'un bloc radioactif isolé (10 000 coups/seconde mesurés localement sur le bloc par scintillateur SPP2, soit 50 fois le bruit de fond dans ce secteur). L'arrangement temporaire d' AREVA (recouvrement du bloc radioactif par d'autres blocs moins marqués radiologiquement) permet de diminuer de façon significative le flux de photons (750 coups/seconde).

Mes services d'inspection ont également effectué le contrôle de la zone autour de la digue. Quelques blocs de stériles miniers dans ce périmètre très localisé ont été détectés (autour de 300 à 1 000 coups/secondes).

Parallèlement à cette action de terrain, AREVA nous a indiqué par courriel en date du 20 juillet 2011 que le bloc radioactif sera évacué dans le courant de la semaine prochaine ainsi que d'autres actions suite à cet enlèvement seront menées, dont la réalisation d'une

reconnaissance au sol sur l'ensemble de la zone autour de la digue afin de détecter d'éventuelles anomalies.

Vous trouverez ci joint pour information le courrier que nous avons adressé ce jour à AREVA actant leurs engagements.

Copie : ARS, ASN

PREFET DE LA CORREZE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service prévention des pollutions,
des risques et contrôles des transports

Unité Prévention des risques,
des pollutions et du sous-sol

Nos réf. : ACI / 395
Affaire suivie par : Mme Isner
Tél. 05 55 11 84 21 - Fax : 05 55 32 19 84

Limoges, le 21 juillet 2011

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Directeur
AREVA NC
Site industriel de Bessines
1 avenue du Brugeaud
87250 BESSINES SUR GARTEMPE

Objet : Digue de Saint Privat (19) – présence de pierres et de blocs radioactifs

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la découverte de pierres et de blocs radioactifs au niveau de la digue du plan d'eau municipal de Saint Privat (19), nous prenons acte des engagements que vous nous avez proposés le 20 juillet 2011 à savoir :

- enlèvement des blocs incriminés semaine 30 et stockage sur le site industriel de Bessines à Bessines-sur-Gatempe (87),
- intervention de la société Algade pour contrôle de la zone après l'enlèvement et contrôle d'éventuelles autres anomalies dans le secteur, en présence de Mr Quevenne.

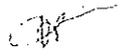
Vous nous informez également que la zone a été survolée lors du recensement hélicoptéré réalisé par vos soins et qu'aucune anomalie n'avait été détectée. Vous en concluez qu'il s'agit très probablement de blocs marqués isolés.

La campagne au sol que réalisera Algade suite à l'enlèvement des blocs visés par ce courrier, permettra de compléter le recensement des stériles dans ce secteur.

Suite à ces travaux, un rapport d'intervention et de contrôle devra nous être adressé sous 15 jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur et par Délégation,
L'Adjoint du Chef du Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports



Philippe DUMORA